

# CONCLUSIONS

## Équipements cyclables, tourisme et patrimoine

Depuis sa création, l'association **Dérailleurs** travaille à la promotion du vélo utilitaire, moyen de transport au quotidien, mais également à la promotion du vélo loisir comme moyen de découverte. Notre association est membre de la FUB (la Fédération française des usagers de la bicyclette) et de l'AF3V (Association française pour le développement des véloroutes et voies vertes). Une partie de son action est donc tournée vers le tourisme à vélo.

L'infrastructure cyclable d'une ville ou, à plus grande échelle, d'une communauté urbaine s'adresse d'abord à ses habitants mais également à ses visiteurs, qu'ils soient en long séjour ou bien seulement de passage.

Le territoire de Caen-la-Mer a la chance d'être traversé par deux grands axes appréciés des voyageurs à vélo : *la Vélomaritime* de Roscoff à Dunkerque (partie de l'Euro Velo 4 qui se prolonge jusqu'à Kiev) et *la Vélo Francette* de Ouistreham à La Rochelle. Ces deux véloroutes sont elles-mêmes reliées à d'autres itinéraires de portée nationale comme *La Véloscénie* (Paris-Le Mont-Saint-Michel) ou *La Seine à Vélo* (Paris-Le Havre, Paris-Deauville). C'est tout un réseau de véloroutes et voies vertes qui irriguent nos territoires.

Le voyageur à vélo itinérant qui passe en ville a besoin d'un jalonnement efficace : un jalonnement direct sur l'itinéraire pour indiquer la route à suivre ainsi que les différents services à proximité, même (et surtout) en période de travaux où une déviation claire et appropriée doit être mise en place. À ce jalonnement direct doit s'ajouter un jalonnement de rabattement permettant au voyageur qui visite la ville de pouvoir facilement retrouver l'itinéraire principal. À Caen, avec le périph' vélo, ce ne devrait pas être trop difficile. Le voyageur itinérant qui veut visiter la ville ou un élément particulier de son patrimoine a besoin également d'un endroit où laisser ses bagages en sécurité. On peut imaginer pour cela un système de conciergerie ou de consigne.

Qu'il soit itinérant, en court séjour ou en villégiature, le visiteur de notre belle ville pourra d'autant mieux abandonner sa voiture qu'il pourra compter sur une infrastructure immédiatement lisible permettant de relier les différents monuments du patrimoine bâti (Château, Abbaye aux Hommes, Abbaye aux Dames et Mémorial). De plus, un accès sécurisé au parc hôtelier et au futur camping est nécessaire.

Grâce à l'axe structurant du chemin de halage de Caen à la mer et à la voie verte de la Suisse Normande, le touriste à vélo peut déjà aller plus loin en toute sécurité, se rendre à la mer ou en forêt, visiter le musée de Vieux-la-Romaine ou celui de Pegasus Bridge. Le réseau cyclable communautaire que nous appelons de nos vœux, outre l'immense service qu'il rendrait à la population locale, permettrait de développer un tourisme durable autour de la ville capitale en permettant l'accès à vélo, dans un rayon de 20 km, à un patrimoine bâti moins connu (je pense par exemple à la vieille église de Thaon) et à des espaces naturels sensibles ouverts au public.

Grâce aux équipements cyclables présents et à venir destinés à sa population, et moyennant quelques spécificités liées au tourisme, Caen-la-Mer peut devenir une destination vélo de première importance. Son patrimoine et son environnement naturel sont des atouts majeurs. Son infrastructure cyclable doit être à la hauteur. Les deux études de Dérailleurs couvrent maintenant l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine. Elles pointent de belles réussites mais aussi des insuffisances, base de progrès pour le déplacement de ses habitants. Puissent-elles servir également de socle à un tourisme durable.

**André-Pierre HODIERNE,**  
vice-président de Dérailleurs en charge du tourisme à vélo,  
délégué régional de l'AF3V pour la Normandie.

## Saisir l'opportunité

Les grandes grèves contre la réforme des retraites de l'automne 2019 avaient été l'occasion de démontrer aux yeux de tous l'énorme potentiel du vélo comme moyen de transport, notamment dans les grandes agglomérations. Contraints pour beaucoup, mais vite convaincus, des milliers de Français.e.s ont découvert ou redécouvert une évidence : le vélo est le moyen de transport le plus efficace, le moins cher et le moins polluant en milieu urbain. Une évidence que nous, **Dérailleurs**, n'avons cessé de rappeler depuis la création de notre association en 1990. En étant, au mieux, écoutés poliment, au pire méprisés. Depuis quelques années, la préoccupation environnementale allant croissant, l'oreille du public et des élus s'est faite plus attentive, et parfois même bienveillante. La publication de cette étude en est la preuve.

Et voilà que survient cette terrible pandémie de Covid-19 dont l'issue semble encore bien incertaine à l'heure où j'écris ces lignes. Et là encore, la nécessité de limiter drastiquement l'usage des transports en commun offre une opportunité – on n'ose écrire inespérée – de développer encore l'usage du vélo. Elisabeth Borne, ministre en charge de l'écologie et des transports ne s'y est pas trompée :

*« Nous voulons que cette période fasse franchir une étape dans la culture vélo, et que la bicyclette soit la petite reine du déconfinement ».*

*« Le déconfinement est le moment d'illustrer que le vélo est un mode de transport à part entière et pas seulement un loisir. Alors que 60 % des trajets effectués en France en temps normal font moins de 5 km, les semaines à venir représentent une occasion pour de nombreux Français, d'ores et déjà cyclistes ou non, de choisir le vélo pour se rendre au travail ou faire des déplacements de proximité. Pour encourager ce mouvement, nous renforçons la sécurité des cyclistes en soutenant le développement des pistes cyclables temporaires et nous incitons le plus grand nombre à utiliser le vélo en prenant en charge des réparations, l'installation de places de stationnement ou encore des formations. État, cyclistes, collectivités territoriales, entreprises, associations : chacun a un rôle à jouer pour faire du déconfinement un moment propice au vélo, un mode de transport bon pour la santé, pour la planète et pour le porte-monnaie. »*

Dans nos rêves les plus fous, aurions-nous imaginé pareille déclaration d'une ministre à ce sujet ?

Notre fédération nationale, la FUB, sous l'impulsion de son énergique président Olivier Schneider, a saisi la balle au bond en défendant bec et ongles sur le plan juridique l'usage du vélo durant le confinement, mais surtout en engageant fermement la FUB dans « l'urbanisme tactique », c'est-à-dire dans l'adaptation des villes aux nouvelles conditions imposées par la pandémie. En l'occurrence, il s'agit de créer très rapidement et à moindre frais des itinéraires cyclables sécurisés, le plus souvent sur l'emprise réservée aux véhicules motorisés, pour accueillir les – nous l'espérons – nombreux cyclistes qui vont réapparaître à l'occasion du déconfinement. Avec évidemment, ne le cachons pas, l'espoir que certains de ces itinéraires, ayant fait la preuve de leur utilité, soient pérennisés. Ce qui constituerait un gain de temps appréciable par rapport aux procédures habituelles, parfois trop longues.

Dérailleurs y a évidemment pris sa part, en concertation avec les élus et les services de Caen-la-Mer. Même si ce n'était pas là son objet premier, car entamée de longue date et bien avant l'apparition du coronavirus, puisse cette étude, extrêmement détaillée, y contribuer également.

**Jean-Noël DURAND,**  
ancien président de Dérailleurs.